

**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE**

COMITE SYNDICAL
Séance du 20 juin 2022

PRESENTATION DE DELIBERATION n°2022-21

Rapporteuse : Mme la Présidente

OBJET : Participation du Syndicat mixte à l'Événement économique biennal du Centre des Jeunes Dirigeants

Créé en 1938, le Centre des Jeunes Dirigeants comptait en 2020 plus de 5700 membres en France (dirigeants et cadres dirigeants). Le CJD est également présent dans 16 pays à travers le monde.

Ce mouvement part de la conviction « *qu'une économie au service de l'Homme incarne la clef de la compétitivité des entreprises hexagonales* », le Centre « *est non partisan et force de propositions concrètes pour relancer l'emploi et pérenniser les entreprises.* »

« *Source intarissable d'intelligence collective, depuis plus de 80 ans, le CJD n'a cessé d'apporter des réponses de terrain aux enjeux sociétaux, notamment en termes d'emploi, en diffusant auprès de ses membres, dirigeantes et dirigeants d'entreprise, les outils pour se former, échanger et expérimenter.* »

Le CJD du Mans compte 75 membres. Il existe depuis 73 ans. Il organise tous les 2 ans un événement économique constitué d'une conférence, d'un forum, d'un village, d'ateliers itinérants. L'événement est centré sur une thématique majeure sur des sujets de rupture. En 2022, l'événement du 4 mai 2022 au Palais des Congrès avait pour thème *Faire mieux avec moins* avec des intervenants connus lors de la grande conférence.

La fréquentation de la manifestation est croissante : 650 participants en 2012, 750 en 2014, 800 en 2017 et 1400 en 2019.

Le CJD a proposé au Syndicat mixte via Le Mans Innovation de devenir partenaire. D'ailleurs un de ses membres réside à Le Mans Innovation. Compte tenu de la vocation économique de l'opération, de la tendance à l'innovation de nombre des jeunes dirigeants, l'inscription de Le Mans Innovation dans cette biennale était assez légitime.

En devenant partenaire Le Mans Innovation a tenu une représentation dans le village.

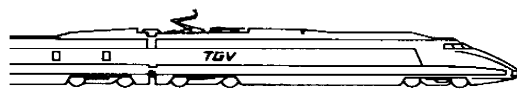
Le partenariat se traduit par l'achat d'un pack parmi une offre de 5 packs variant de 600 € HT à 5000 € HT.

Aussi il est proposé de devenir partenaire en achetant le premier des 5 packs soit un pack à 600 € HT donnant trois places gratuites et une visibilité au cœur de l'événement.

Je vous remercie de bien vouloir donner votre accord au versement de la somme de 600 € HT à l'organisateur de l'édition 2022 (le CJD) et autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette manifestation.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 6281.

ADOPTE



Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical

=====

SEANCE du lundi 20 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi 20 juin à 9 heures, les membres du Comité Syndical, sur seconde convocation et ordre du jour adressés par voie électronique sécurisée et affichés le lundi 13 juin 2022 par Mme Fabienne LAGARDE, Présidente en exercice, se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la présidence de Mme Fabienne LAGARDE.

Conformément aux dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, article 10, V, modifiant pour la période courant de la promulgation de ladite loi au 31 juillet 2022 l'article 11 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid, la réunion du Comité Syndical s'est tenue par visioconférence. Un même élu peut être porteur de 2 pouvoirs.

Sont présents :

Fabienne LAGARDE – Anne BEAUCHEF (visio) - Pascal MARIETTE.

Absents et excusés :

Christophe ALLETON - Véronique RIVRON - Laurent PARIS - Patrick DESMAZIERES - Jean-Luc CATANZARO – Patricia CHARTON - Frédéric ESCOLANO - Damienne FLEURY - Jacques GOUFFE - Carole HEULOT - Dominique LE MENER - Patrice LÉBOUCHER - Jacky MARCHAND - Sophie MOISY - Didier REVEAU - Olivier SASSO - Christine TAFFOREAU-HARDY.

Procurations :

M. Pascal MARIETTE remplit les fonctions de Secrétaire.

La présente réunion se tenant sur seconde convocation suite à la réunion du 20 juin 2022 qui n'a pu se tenir valablement en l'absence de quorum, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, la condition de quorum n'a pas à être remplie.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 14 avril 2022 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance (signature de Mme La Présidente pour les élus présents à distance).

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.